

L'avenir éclairé par le passé: réflexion pragmatique sur l'option régionale pour le règlement des conflits

l'absence de la Ligue arabe du processus de paix au Moyen-Orient (PPMO) offre un autre exemple de l'importance de la coordination entre institutions, tout en démontrant de façon éloquente l'inadéquation des organisations régionales à résoudre certains problèmes. Dans le cas qui nous occupe, toutes les parties ont reconnu que la Ligue arabe, institution régionale qui n'a jamais été particulièrement favorable à Israël, ne constituait pas le forum approprié pour régler la question. Elles ont donc préféré la formule, plus souple, de la mise en place d'un processus multilatéral *ad hoc*.

Les organismes régionaux sont souvent aussi limités dans leur efficacité par le manque de coordination entre eux et les organismes non politiques tels que les institutions financières internationales ou régionales, les organisations humanitaires et les ONG. Les organisations régionales du Tiers monde se trouvent généralement dans ce cas, ce qui réduit sérieusement leur capacité de gérer certaines situations, notamment les crises humanitaires complexes qui exigent la mobilisation de ressources et de capitaux à bref délai.

L'expérience a montré que, dans bien des cas où l'ONU et une organisation régionale oeuvrent côte à côte (par. ex., en Haïti ou au Burundi), l'ONU éclipse son collaborateur régional. La plupart du temps, les belligérants considèrent que l'ONU a davantage de poids politique et estiment que sa présence confère une plus grande neutralité et légitimité à l'intervention d'une tierce partie. Loin d'être un inconvénient, cette attitude peut jouer en faveur des organismes régionaux. Ceux-ci peuvent en profiter pour occuper des créneaux particuliers (p. ex., la surveillance des élections ou l'observation du respect des droits de la personne), et ainsi acquérir dans le domaine de la paix et de la sécurité l'expérience qui leur permettra d'accroître leur potentiel à long terme. C'est exactement ce que fait en ce moment la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en Haïti. Le contingent qu'elle fournit à la MINUHA II est responsable de tout un secteur, mais demeure sous le commandement général de l'ONU.

Il n'est pas certain, par ailleurs, que toutes les organisations régionales soient en mesure de jouer un rôle de premier plan après les conflits, comme on le prétend parfois. Certaines de ces organisations ont des atouts et des capacités dans des domaines tels que les droits de la personne et la surveillance des élections, qui peuvent directement contribuer au renforcement de la société civile et de la démocratie. Mais ce qui les empêche surtout de prendre une part plus grande et plus efficace à la reconstruction des sociétés et des pays après les conflits, c'est la faiblesse des instruments financiers et économiques dont elles disposent. Il reste donc essentiel de faire en sorte que les institutions soient plus promptes à réagir et d'établir une meilleure coordination entre les organismes régionaux, l'ONU et la

général lui-même, plutôt que les commandants de la FORPRONU sur le terrain ou le commandement militaire de l'OTAN, aient le dernier mot concernant les missions d'appui aérien rapproché ou les frappes plus importantes de l'OTAN, d'où la « double clé ».